

# LE TEMPS

---

genève Mardi 23 juillet 2013

## Les stagiaires, carburant occulte de la Genève internationale

Par Adrià Budry Carbó

**Les stages sont devenus incontournables, mais ils échappent à tout contrôle. Sans conditions-cadres, les jeunes se retrouvent souvent sous-payés et livrés à eux-mêmes**

Nous sommes en 2010. La cérémonie Nansen, qui récompense chaque année les actions en faveur des réfugiés, se tient à Genève au Bâtiment des forces motrices. Ambassadeurs et hauts fonctionnaires internationaux sont attendus. Tout comme Barbara Hendricks qui doit se produire. Une vingtaine de stagiaires du Haut-Commissariat onusien pour les réfugiés (HCR) ont été mobilisés pour pallier le manque de personnel technique. On leur a demandé de transporter des plantes, d'installer des panneaux pour une exposition ou de distribuer des souvenirs. Ils ignorent s'ils pourront assister à la cérémonie.

Anecdotique, cette situation n'en reflète pas moins un phénomène répandu: dans la Genève internationale, on déploie les stagiaires comme une main-d'œuvre bon marché, voire gratuite. Si la non-rémunération est annoncée d'emblée, beaucoup de jeunes constatent ensuite que les tâches ne correspondent pas à leurs études ou que la valeur formative laisse à désirer. Désœuvrés, les jeunes n'ont souvent personne vers qui se tourner. D'ailleurs, les deux tribunaux administratifs mis en place par le secteur excluent les stagiaires. «En vertu de l'extraterritorialité, il leur est extrêmement difficile de faire valoir leurs droits, même en cas, par exemple, de harcèlement sexuel», confirme un fonctionnaire international.

Si certains jeunes sont prêts à sacrifier jusqu'à six mois dans leur cursus pour réaliser des activités parfois peu valorisantes, c'est que les stages se sont érigés en étape incontournable. De plus en plus souvent intégré dans les programmes de cours d'une génération qui a massivement investi les bancs des universités, le stage est devenu condition sine qua non pour l'obtention du premier emploi. Les places sont tellement chères que le rapport de force est devenu totalement asymétrique.

### Deux tiers des offres

Quelle est l'ampleur du phénomène? L'Office des Nations unies à Genève (UNOG) finit par lâcher le nombre d'une centaine de stagiaires par année. Ce chiffre n'inclut cependant pas les stagiaires des autres départements tels que le HCR ou le BIT. Impossible d'avancer un chiffre concernant les stagiaires mobilisés dans les ONG, une nébuleuse de centaines d'organismes non tenus de s'enregistrer (257 d'entre eux bénéficient d'un statut consultatif auprès de l'ONU). Le site d'Uniemploi concentre une certaine quantité d'offres de stages de la Genève internationale. En 2012, il y en avait 171 en provenance des organisations internationales (OI), non gouvernementales ou gouvernementales (les banques suivent loin derrière avec 58 offres). Au moins 105 d'entre elles ne proposaient pas de compensation financière, soit plus de deux tiers du total des offres non rémunérées (153).

## 61% sans défraiement

Ces statistiques restent partielles puisque le secteur effectue son recrutement sur le marché global. L'Association de stagiaires de Genève (GIA) a lancé son propre sondage sur les conditions de travail dans le secteur. En un mois, plus de 150 stagiaires des Nations unies et de ses filiales ont répondu. Premier enseignement: 61% des stagiaires titulaires d'un master ou d'un doctorat ne reçoivent aucun défraiement. Sollicitée, l'UNOG précise que chaque secteur dispose d'une certaine marge de manœuvre pour le recrutement. Deuxième enseignement: 21% des stagiaires ne reçoivent aucune aide de leur famille.

C'est le cas de Marion\* qui a quitté son pays pendant la crise. Ses proches sont au chômage et elle doit subvenir seule à ses besoins. Dans le cadre de son master à Grenoble, elle est pourtant contrainte d'effectuer un stage de six mois dans un organisme international. Ses économies n'étant pas suffisantes, elle doit parfois enchaîner des baby-sittings jusqu'à 1h-2h du matin avant de retourner travailler. «Après avoir payé mon loyer en France voisine, il me reste 200 francs par mois. Je pensais pouvoir décrocher un travail ici, mais les seules annonces que je vois concernent des stages non rémunérés.»

Eason effectue, lui, un stage non rémunéré de trois mois dans la filiale d'une grande organisation internationale. Ce jeune étudiant chinois apprécie son travail, mais avoue lutter pour limiter ses dépenses dans une ville aussi onéreuse que Genève. Il se rend à tous les événements où l'on peut trouver de la nourriture gratuite. Il affirme marcher tous les jours depuis Vernier, où il loue une chambre, jusqu'à son lieu de travail près de la place des Nations.

Au-delà de ces cas, se pose la question de la sélection des stagiaires et, à terme, du personnel du secteur. Pour ceux qui doivent trouver à se loger dans une ville aussi onéreuse que Genève et n'ont pas de «sponsors», le travail bénévole est souvent synonyme de précarité. «Ceux qui viennent, ce sont ceux qui en ont les moyens ou ceux qui acceptent de s'endetter», s'exclame Nicolas Orgeira, président de GIA. Du côté de l'UNOG, on rappelle que ce sont les Etats membres qui définissent le budget. «Nous ne payons pas les stagiaires car nous ne recevons pas de fonds pour cela. Nous avons des règles très claires en la matière», explique Oleg Kisselev, chef adjoint des RH et responsable des stages.

## Stagiaires surqualifiés

A Uniemploi, on cherche à nuancer: «Il faut évaluer les stages au cas par cas. Des activités non rémunérées peuvent être justifiables si l'aspect formateur est bien présent et qu'il permet de rencontrer des professionnels», assure Jeannine Steiner. Or, c'est souvent loin d'être le cas.

Luna\* termine son deuxième master et parle couramment cinq langues. L'année dernière, elle a effectué deux stages non rémunérés. Elle déplore le manque d'encadrement et l'absence d'énoncé de ses fonctions. «Personne n'a réellement pris le temps de me former. On ne m'a jamais confié un projet un peu substantiel. Lors des trois dernières semaines, je me suis mise à envoyer des mails pour demander du travail. En vain.» Nicolas Orgeira voit, lui, deux cas extrêmes: «D'un côté des stagiaires qui font généralement du travail administratif, ou des tâches qui ne sont aucunement reliées à leur qualification, et de l'autre, des stagiaires qui se retrouvent à faire des heures supplémentaires, avec des conditions proches de celles d'un salarié.»

Du côté de la Genève internationale, on évoque le manque de compétences professionnelles pour se justifier. «Le but principal n'est pas d'aider les stagiaires à trouver un poste mais de leur permettre

d'écrire leur mémoire. Dans leur contrat, une clause stipule qu'ils n'ont pas le droit de postuler pour un emploi à l'ONU six mois après leur stage. Nous tenons à ce que notre force de travail et ces stages de découverte restent deux concepts bien différenciés», résume Oleg Kisselev. Pourtant, le sondage de GIA contredit cette explication: un quart des stagiaires en sont au moins à leur troisième stage et 48% possèdent déjà au moins une année d'expérience professionnelle.

### Des emplois cachés

Grégoire Evéquo, directeur de l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC), reconnaît que «beaucoup d'organismes utilisent les stagiaires comme une main-d'œuvre bon marché. Un stage non rémunéré est acceptable s'il débouche sur un emploi. Si les jeunes stagiaires sont déjà diplômés, on n'est plus dans le cadre de la formation mais dans celui de l'insertion professionnelle.» Pour Marion\*, «la situation actuelle est une aberration au vu de ce que gagnent les fonctionnaires internationaux. Dans mon département, la classe «entry level» P1 n'existe plus. Ce sont les stagiaires qui exécutent leurs fonctions.» Ces «emplois cachés» entraînent donc inévitablement une forme de compétition entre main-d'œuvre traditionnelle et stagiaires. Ces derniers finissent par réaliser gratuitement les tâches qu'ils auraient dû effectuer dans le cadre d'un premier emploi. Un serpent qui se mord la queue...

### Vide juridique

«Une instruction administrative limite la possibilité d'effectuer un stage aux seuls étudiants de post-grade. Autrefois, les RH appliquaient la norme de manière assez souple. A présent, les contrats de stage se terminent lorsque l'étudiant a fini ses études», explique Vittorio Mainetti, chargé des relations entre l'Université de Genève, les OI et les ONG. A Uniemploi, on avoue avoir débattu du bien-fondé de publier des offres de stages non-rémunérés, avant de se raviser face à la difficulté de définir ce que représente un stage abusif.

C'est justement pour parer au vide juridique que les Verts genevois proposent d'instaurer une convention cantonale sur les stages hors cursus. «La valeur formative des stages n'est pas reconnue, dénonce Esther Hartmann, députée verte au Grand Conseil. Nous ne remettons pas en cause le principe des stages mais souhaitons qu'il soit accompagné de règles. Des objectifs de formation doivent être édictés dès le début du stage.» La motion devrait être étudiée en commission à la rentrée.

### Instrument inexistant

Problème, la convention cantonale n'est pas un instrument juridique existant. «Il est impossible d'imposer une telle convention contre l'avis des partenaires concernés. Et on ne peut agir sans base légale», explique Christina Stoll, directrice générale de l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT). Réunir les conditions pour rendre une CCT obligatoire demeure «peu réaliste dans un domaine aussi éclaté que celui des ONG, concède Christina Stoll. L'édiction d'un contrat type serait probablement plus réalisable. Mais cette décision survient suite à un processus d'analyse et de concertation. Elle n'incombe ni au parlement, ni à l'OCIRT, mais au Conseil de surveillance du marché de l'emploi (CSME).» Le conseil n'aurait-il pas constaté la problématique liée aux stages? «Les débats au sein du CSME sont couverts par le secret de fonction, rétorque la directrice générale de l'OCIRT qui y siège. A ce stade, aucun contrat type concernant le secteur des ONG n'a été édicté, mais certaines situations problématiques ont effectivement été remontées par l'OCIRT à la commission des mesures d'accompagnement qui instruit pour le CSME.»

Dans le cas contraire, la seule possibilité de légiférer reste fédérale. Les ONG basées en Suisse sont concernées puisqu'elles sont soumises au droit helvétique. Au contraire, les OI resteraient hors de portée, en vertu du principe d'extraterritorialité. A l'UNOG, on invoque alternativement la décentralisation et le siège central à New York pour expliquer la situation actuelle. Mais Nicolas Orgeira ne désespère pas pour autant: «Nous essayons de lancer un mouvement, de sensibiliser le public. Nous espérons un jour être écoutés par les OI.» Au passage, il faudra aussi convaincre les Etats qui les financent.

\* Prénoms fictifs

**LE TEMPS** © 2013 Le Temps SA